

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION EN FORMATION AIDE SOIGNANT(E)

### CANDIDAT TITULAIRE D'UN DIPLOME PASSERELLE

#### **A COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES**

PHOTO
D'IDENTITÉ
RECENTE

Nom (*de jeune fille pour les femmes mariées*) \_\_\_\_\_

Nom d'épouse \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Profession du conjoint \_\_\_\_\_ Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° de sécurité sociale \_\_\_\_\_

#### TITRES D'INSCRIPTION : COCHER LA OU LES CASE(S) CORRESPONDANTE(S)

<input type="checkbox"/> Candidat Terminale ASSP ou SAPAT	<u>PRÉPARATION AU CONCOURS :</u>
<input type="checkbox"/> Baccalauréat ASSP ou SAPAT Année _____	Année _____
<input type="checkbox"/> Diplôme Post BAC (préciser) _____ Année _____	Lieu _____

Autorisez-vous le lycée Valentine Labbé à publier vos résultats sur le site internet <http://ifsi-ifas-valentine-labbe.fr> :

OUI  NON

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DU CANDIDAT**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION DES CANDIDATS EN CURSUS PARTIEL TITULAIRES D'UN DIPLOME PASSERELLE

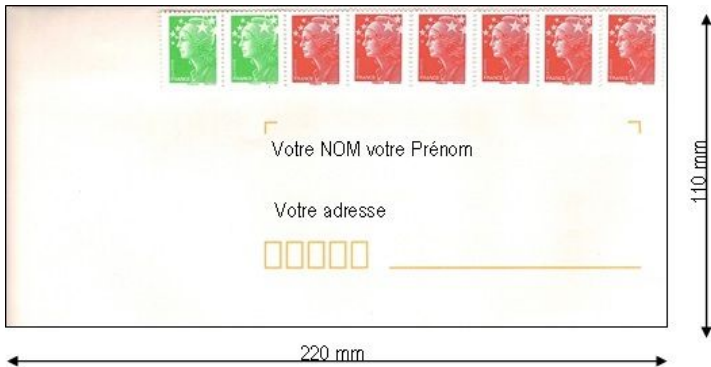

1. Avoir 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
2. Etre élève en Terminale PRO ASSP ou SAPAT. Admission définitive subordonnée à l'obtention du baccalauréat
3. Etre titulaire du BAC PRO ASSP ou SAPAT
4. S'acquitter d'un chèque de 65 € couvrant les frais de gestion de concours non remboursable à l'ordre de AESCFIVL (**A**ssociation d'**E**ntraide **S**ociale et **C**ulturelle de la **F**ormation Infirmière du **L**ycée **V**alentine **L**abbé).

**PORTES OUVERTES**  
**Samedi 26 janvier 2019 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30**

# CANDIDAT TITULAIRE D'UN DIPLOME PASSERELLE

## CONSTITUTION DU DOSSIER (Imprimé à joindre au dossier d'inscription)

COCHER

1	Photo d'identité à coller sur la 1 <sup>ère</sup> page du dossier	<input type="checkbox"/>
2	Lettre de motivation « <b>manuscrite</b> »	<input type="checkbox"/>
3	Curriculum vitae	<input type="checkbox"/>
4	Photocopie <b>sur une seule feuille</b> de votre carte d'identité (recto-verso) <b>en cours validité</b>	<input type="checkbox"/>
5	<u>Dossier scolaire</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats et appréciations (bulletins des classes de première et terminale)</li> <li>• Feuillet d'évaluation des stages réalisés</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
6	Photocopie du Diplôme du baccalauréat ou relevé de notes du Baccalauréat	<input type="checkbox"/>
7	Certificat de scolarité pour les élèves en Terminale PRO ASSP ou SAPAT	<input type="checkbox"/>
8	Copie de l'attestation récapitulative de votre pré-inscription en ligne <a href="http://www.pre-inscription.fr">www.pre-inscription.fr</a>	<input type="checkbox"/>
9	Fiche signalétique du candidat	<input type="checkbox"/>
10	<b>FRAIS DE CONCOURS : 65 €</b> par chèque à l'ordre de <b>AESCFIVL (Association d'Entraide Sociale et Culturelle de la Formation Infirmière du Lycée Valentine Labbé)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du candidat au dos du chèque</li> <li>• Ni espèces – Ni mandats</li> <li>• Aucun remboursement en cas d'annulation</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
11	<p><b>3 enveloppes autocollantes libellées à votre adresse</b>  <b>Affranchies au tarif 2019 d'un courrier en recommandé avec accusé de réception</b></p>  <p>The diagram shows a rectangular envelope with a width of 220 mm and a height of 110 mm. At the top, there are several postage stamps (two green and five red). Below the stamps, there are fields for 'Votre NOM votre Prénom', 'Votre adresse', and a postal code field with four boxes.</p>	<input type="checkbox"/>
12	<p><b>3 Recommandés avec Avis de Réception (retrait à la Poste) à compléter selon ce modèle :</b></p>  <p>The image shows a yellow envelope form for 'RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION'. It includes fields for 'Destinataire' (recipient name, address, postal code, city), 'Expéditeur' (sender name, address, postal code, city), and a barcode with the number '1A 009 184 4045 5'. The sender is identified as 'IFAS Valentine Labbé CONCOURS' at '41 rue Paul Doumer 59110 LA MADELEINE'. The form also features a 'PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT' label and a 'Niveau de garantie' section at the bottom.</p>	<input type="checkbox"/>

# CALENDRIER PREVISIONNEL

INSCRIPTION **OBLIGATOIRE** EN LIGNE  
ET TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER D'INSCRIPTION SUR LE SITE

[www.pre-inscription.fr](http://www.pre-inscription.fr)

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE MARDI 5 FEVRIER 2019**

(le cachet de la poste faisant foi)

**RETOUR DES DOSSIERS **UNIQUEMENT PAR COURRIER** A L'ADRESSE**

IFAS CONCOURS PASSERELLE

Lycée Valentine Labbé

41 rue Paul Doumer – 59110 LA MADELEINE

Mercredi 13 Mars 2019	<b><u>EPREUVE D'ADMISSIBILITE</u></b> <b>Epreuve écrite</b> anonyme, d'une durée de 2 heures, notée sur 20 points. Elle se compose en deux parties : <ul style="list-style-type: none"><li>• Un texte de culture générale</li><li>• Une série de dix questions à réponses courtes (notions élémentaires de biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion)</li></ul>	Une convocation individuelle à l'épreuve d'admissibilité sera adressée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.  <b><u>Si vous n'avez pas reçu cette convocation 15 jours avant l'épreuve, veuillez prendre contact par téléphone au 03.20.63.02.67</u></b>
Mercredi 27 mars 2019	<b><u>RESULTATS ADMISSIBILITE</u></b> <i>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</i>	<b>Affichage à 10 h 00 à l'IFSI ou en consultation sur le site</b>
Du 4 mars au 17 mai 2019	<b><u>EPREUVE D'ADMISSION</u></b> <b>L'épreuve orale</b> d'admission est notée sur 20 points se divise en deux parties et consiste en un entretien de 20 minutes avec deux membres du jury après une préparation de 10 minutes.	Les candidats déclarés admissibles sont convoqués par courrier recommandé avec accusé de réception après affichage des résultats. Les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité sont convoqués par courrier recommandé.
Mercredi 22 mai 2019	<b><u>RESULTATS ADMISSION</u></b> <i>Aucun résultat ne sera donné par téléphone</i>  Pour pouvoir être admis dans un institut de formation aide-soignant, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10/20 à l'entretien.	<b>Affichage à 10 h 00 à l'IFSI ou en consultation sur le site</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 48 candidats sont reçus sur liste principale.</li><li>• Les candidats des listes complémentaires pourront être admis sur les listes principales en fonction des désistements</li></ul>
A partir du 22 mai au 3 juin 2019	Tout candidat admis qui n'a pas donné son accord pour le 3 juin dernier délai, est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est remise au choix lors du forum d'affectation.	Tous les candidats sont personnellement informés de leur réussite ou non, par un courrier envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception

## LES DEROGATIONS

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Une dérogation pour un report d'admission à la rentrée de l'année suivante est accordée de droit en cas de :

- Congé de maternité
- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Rejet d'une demande de congé formation
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Congé d'adoption ou pour garde d'un enfant de moins de 4 ans

1

## NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INSCRIPTION AU CONCOURS PASSERELLE OU AU CONCOURS DE DROIT COMMUN

VOUS ÊTES CANDIDAT



- Titulaire du BAC PRO ASSP ou du BAC PRO SAPAT
- En classe de Terminale PRO ASSP ou SAPAT, sous réserve d'avoir validé le BEP ASSP ou SAPAT durant l'année scolaire précédente



Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant,

VOUS POUVEZ VOUS PRESENTER



SOIT

**AU CONCOURS PASSERELLE**

La modalité de sélection spécifique aux candidats titulaires du baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT :

Sélection sur dossier et épreuve orale d'admission à partir du dossier



**FORMATION EN CURSUS PARTIEL** : cursus qui bénéficie des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014 :

- **A2SP** : vous devez suivre les modules de formation 2, 3, et 5 et effectuer 12 semaines de stage.
- **SAPAT** : vous devez suivre les modules 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stage.

12 places sur 60 sont offertes aux candidats sur liste principale. Sur liste complémentaire, note supérieure ou égale à 10.



SOIT

**AU CONCOURS DE DROIT COMMUN**

La modalité de sélection prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 octobre 2005 :

Sélection sur épreuve orale d'admission



**FORMATION EN CURSUS INTÉGRAL** : cursus qui ne bénéficie pas des dispenses prévues à l'article 1 des arrêtés du 21 mai 2014, par conséquent vous devez suivre et valider l'ensemble de la formation des 8 modules.

48 places sur 60 sont offertes aux candidats sur liste principale. Sur liste complémentaire, note supérieure ou égale à 10.

**ATTENTION**

**Ce choix sera définitif et devra être confirmé par la lettre d'engagement incluse dans le dossier d'inscription du concours choisi.**

2

## NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INSCRIPTION

### AU CONCOURS DE DROIT COMMUN

#### VOUS ÊTES CANDIDAT



- Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV :  
Bac – Bac Pro ou Technologique – Brevet Professionnel – Brevet de Technicien – Moniteur Educateur (CAFME).
- Titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
- Titulaire d'un titre ou diplôme étrangers leurs permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

#### VOUS VOUS PRESENTEZ AU CONCOURS DE DROIT COMMUN

Vous êtes dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité, vous serez convoqué directement à l'épreuve orale d'admission.

#### VOUS ÊTES CANDIDAT



- Titulaire d'un diplôme de niveau V (Hors sanitaire et social)
- Titulaire du Brevet des Collèges
- Sans diplôme

#### VOUS VOUS PRESENTEZ AU CONCOURS DE DROIT COMMUN

Vous serez convoqué pour l'épreuve d'admissibilité (épreuve anonyme d'une durée de 2h et notée sur 20 points).

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 seront convoqués à l'épreuve orale d'admission.

48 places sur 60 sont offertes aux candidats sur liste principale.  
Sur liste complémentaire, note supérieure ou égale à 10.

#### ATTENTION

**Ce choix sera définitif et devra être confirmé par la lettre d'engagement incluse dans le dossier d'inscription du concours commun**

## LETTRE D'ENGAGEMENT CURSUS PARTIEL

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant les arrêtés du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au DEAS, les titulaires des Baccalauréats Professionnels ASSP et SAPAT, les élèves en terminale en ASSP et SAPAT (sous réserve d'obtention du baccalauréat) peuvent choisir leur voie d'accès au concours aide-soignant : concours de droit commun ou sélection spécifique.

Pour l'IFAS Valentine Labbé, la sélection spécifique offre 12 places pour les titulaires des Bacs Pro ASSP et SAPAT.

Diplôme obtenu :

Baccalauréat professionnel « **Accompagnement, soins, services à la personne** »

Vous devez suivre les modules de formation 2, 3 et 5 et effectuer 12 semaines de stages.

Baccalauréat professionnel « **Services aux personnes et aux territoires** »

Vous devez suivre les modules de formation 2, 3, 5 et 6 et effectuer 14 semaines de stages.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance que je dois suivre la formation des modules obligatoires, en lien avec le diplôme obtenu, les évaluations et les stages y afférents (cursus partiel).

La Madeleine, le \_\_\_\_\_  
Signature

## LETTRE D'ENGAGEMENT CURSUS INTEGRAL

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant les arrêtés du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au DEAS, les titulaires des Baccalauréats Professionnels ASSP et SAPAT, les élèves en terminale en ASSP et SAPAT (sous réserve d'obtention du baccalauréat) peuvent choisir leur voie d'accès au concours aide-soignant : concours de droit commun ou sélection spécifique.

Pour l'IFAS Valentine Labbé, la sélection offre 48 places pour les candidats de droit commun.

DIPLOME OBTENU (cocher) :

- Baccalauréat professionnel « Accompagnement, soins, services à la personne »
- Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires »

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance que je dois suivre l'ensemble de la formation et l'évaluation des 8 modules, conformément à la réglementation en vigueur (cursus intégral).

La Madeleine, le \_\_\_\_\_

Signature



# FICHE SIGNALÉTIQUE DU CANDIDAT AU CONCOURS AIDE-SOIGNANT 2019

Document à compléter et à joindre au dossier d'inscription

CANDIDAT(E) \_\_\_\_\_ ☎ \_\_\_\_\_ MAIL \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ ÂGE \_\_\_\_\_

## **VOUS ÊTES** (COCHER) :

- Etudiant(e) issu(e) de la Formation Initiale (*La F.I correspond à celle suivie en lycée ou en université, avec un statut lycéen ou étudiant sans interruption d'études depuis plus de 2 ans*) ou étudiant(e) qui travaille à temps partiel tout en poursuivant ses études.
- Demandeur d'emploi inscrit(e) à Pôle emploi depuis le \_\_\_\_\_  
Adresse du Pôle Emploi \_\_\_\_\_ ☎ 03.20. \_\_\_\_\_
- Salarié(e) en demande de reconversion au titre du Compte Personnel de Formation (CPF)  
Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_  Privé  Public
- Autre situation : \_\_\_\_\_

VOUS ÊTES	VOTRE ADMISSION À LA FORMATION EST SUBORDONNÉE À :		FINANCEMENT DE LA FORMATION
Etudiant(e) issu(e) de la <b><u>FORMATION INITIALE</u></b>	La réussite au concours		
Demandeur d'emploi	La réussite au concours	La prise en charge financière de la <b><u>FORMATION CONTINUE</u></b> par le Pôle Emploi dont vous dépendez	Pour toutes les questions se rapportant au financement de la formation continue, rapprochez-vous du <b>GRETA LILLE METROPOLE</b> qui vous conseillera et vous accompagnera dans le montage de votre dossier *
Salarié(e) en CDD ou CDI	La réussite au concours	La prise en charge financière de la <b><u>FORMATION CONTINUE</u></b> par votre employeur et/ou l'organisme agréé au titre du CPF (Compte Personnel de Formation) dont vous dépendez	

\* **GRETA LILLE METROPOLE** : Madame WINNOCK Conseillère Formation – Madame BERTHE Assistante Formation ☎ 03 20 74 67 10 [Greta.lille-metropole@ac-lille.fr](mailto:Greta.lille-metropole@ac-lille.fr)

**Si vous n'obtenez pas votre financement, vous gardez le bénéfice de la réussite au concours en demandant par écrit un report d'entrée en formation pour l'année suivante, sous réserve d'obtenir votre financement.**

# Diplômes et niveaux de qualification

Les niveaux de qualification permettent de se positionner par rapport au marché de l'emploi. Ainsi, le titulaire d'un titre répertorié au niveau III est supposé apte à occuper une fonction nécessitant les connaissances et les compétences correspondant à un diplôme de niveau bac+2.

## Niveau VI et V bis

- Sortie en cours de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>),
- abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

## Niveau V

- CAP ou BEP,
- sortie de 2<sup>o</sup>d cycle général et technologique avant l'année terminale.

*Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée, avec la capacité d'utiliser les outils et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution, qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont rattachées.*

## Niveau IV

- **Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent,**
- abandon des études supérieures sans diplôme.

*Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. L'activité exercée concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.*

## Niveau III

### Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

*La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception, d'encadrement et de gestion.*

## Niveau II

### Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.

*À ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.*

## Niveau 1

### Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

*En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.*

Sources : Insee, Commission nationale de la certification professionnelle